

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du mardi 12 janvier 2010**

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 10
Votants : 10

Pouvoir : 1

Date de la convocation :
5 janvier 2010
Date d'affichage
5 janvier 2010

Objet : Nécessité d'amélioration de la liaison Castres-Toulouse

L'an deux mille dix et le douze janvier à dix neuf heures trente. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine DAMIANO, Maire.

Etaient présents : Alexandra BIANCO, Danièle CANAL, Catherine DAMIANO, Michèle GAXET, Hélène HERAILH, Jean-Marie JOULIA, Fabienne MEISTERMANN, Chantal SAEZ, Thomas VINCENT.

Excusée : Martine CHAVANNE.

Pouvoir : Pouvoir de Martine CHAVANNE à Thomas VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice.

Alexandra BIANCO a été élue secrétaire de séance



La Commission Particulière du Débat Public Castres-Toulouse organise du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010 un débat public sur l'opportunité de la liaison autoroutière Castres-Toulouse.

Considérant que le dossier du débat réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, maître d'ouvrage du projet présente un seul projet la liaison 2X2 voies Castres-Toulouse, et deux solutions différentes selon le mode de financement sont étudiées:

- 1) Dans le cas d'un aménagement progressif, financé uniquement avec des fonds publics, la section Verfeil-Puylaurens ne serait pas aménagée avant l'horizon 2025.
- 2) Dans le cas d'une mise en concession, les délais de réalisation de la 2X2 voies seraient réduits. Malgré un apport en nature représenté par la cession au concessionnaire des ouvrages déjà réalisés (déviation de Puylaurens, de Soual) une subvention d'équilibre évaluée à 113 millions d'€ HT sera demandée à la puissance publique. Le montant du péage dans ce cas est estimé à environ 7 € pour le trajet complet Castres-Toulouse.

Considérant que la fin de consultation approche et qu'il apparaît que :

- 1) Pour la première solution les délais annoncés sont inacceptables ;
- 2) Dans la seconde solution :
 - ❖ Les estimations de la subvention d'équilibre et des délais de réalisation sont susceptibles d'enfler.
 - ❖ Les réticences voire les incapacités à financer la subvention d'équilibre affichées par les pouvoirs publics rendent la réalisation du projet très incertaine.
 - ❖ Le montant du péage est prohibitif, dissuasif et socialement discriminatoire pour les habitants de notre territoire.

Considérant l'absolue nécessité d'une liaison Castres-Toulouse permettant le désenclavement du sud du Tarn et le développement du bassin Castres-Mazamet ;

Considérant que dans le cas où le projet cité serait abandonné (pour des raisons financières ou d'opportunité), l'actuelle voie Castres-Toulouse ne peut demeurer en l'état ;

Le Conseil municipal de Roquevidal demande que d'autres solutions soient étudiées pour améliorer la liaison Castres-Toulouse. Ces solutions doivent répondre aux impératifs suivants :

- Le parcours doit être sécurisé sur la totalité de sa longueur ;
- Les villes et villages actuellement traversés par la RN126 doivent être délestées du trafic de transit, en particulier Cuq-Toulza doit bénéficier d'une déviation ;
- Les emprises agricoles et les espaces naturels doivent être préservés au maximum
- La solution retenue devra être gratuite pour les usagers ou à défaut permettre d'harmoniser les coûts de transport sur le département.
- Cette solution devra améliorer la fiabilité des temps de trajet.

Fait et délibéré à Roquevidal, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme

Le Maire,
Catherine DAMIANO.